

025/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 04 AVRIL 2023
à 18 Heures 30

PRESENTS : Mme BENDJEBARA-BLAIS, Maire,
M. SOUCASSE, Mme MATARD, M. DEMANDRILLE, Mmes LALIGANT, UNDERWOOD,
M. MICHEZ, Adjoints au Maire,
Mme ECOLIVET, M. BECASSE, Mme CREVON, M. BORDRON, Mme DE CASTRO
MOREIRA, M. FOLLET, Mme SENTUNE, M. LEDÉMÉ, Mme DUBOURG, M. DE PINHO,
Mme VAN DUFFEL, Conseillers Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :
M. TRANCHEPAIN, Adjoint au Maire,
M. MASSON, Mme BENDJEBARA, MM. MICHEL, DAVID, Mme CHEVALLIER, M. JULIEN,
Mme DARTYGE, MM. TALBOT, BUREL, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DELEGATIONS : Mme BENDJEBARA-BLAIS (pour M. MASSON), M. SOUCASSE (pour M.
MICHEL), M. BECASSE (pour M. DAVID), Mme ECOLIVET (pour M. JULIEN), M.
DEMANDRILLE (pour Mme DARTYGE), M. LEDEME (pour M. BUREL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame VAN DUFFEL, Conseillère Municipale,
Assistée de Mme BEAUGRAND, Directrice Générale des Services

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28
NOMBRE DE PRESENTS : 18
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 24 (6 pouvoirs)

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ANNÉE 2022

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - Année 2022

Monsieur Gérard SOUCASSE, 1^{er} Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

A l'issue de l'exercice comptable de l'année 2022, exécuté conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57, les résultats de fonctionnement et d'investissement se définissent comme suit :

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET 2022

		DEPENSES		RECETTES	
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	11 124 686,59	g	12 055 762,50
	Section d'investissement	b	3 693 110,16	h	6 157 707,70
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	1 263 340,52
	Report en section d'investissement (001)	d	1 449 035,87	j	
TOTAL (réalisations + reports N-1)			16 266 832,62		19 476 810,72
			a+b+c+d		g+h+i+j
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	k	95 305,62	l	80 554,93
Réalisation par section	Section de fonctionnement		11 124 686,59 a+c		13 319 103,02 g+i
	Section d'investissement		5 237 451,65 b+d+k		6 238 262,63 h+j+l
	TOTAL CUMULE		16 362 138,24 a+b+c+d+k		19 557 365,65 g+h+i+j+l

Réalizations 2022

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	A	11 124 686,59
Recettes de fonctionnement	B	12 055 762,50
Résultat de l'exercice	B-A	931 075,91
Excédent reporté		1 263 340,52
Résultat excédentaire de fonctionnement		2 194 416,43

Le résultat de la section d'investissement se détermine comme suit :

Dépenses d'investissement	A	3 693 110,16
Recettes d'investissement	B	6 157 707,70
Excédent reporté	C	- 1 449 035,87
Résultat de l'exercice	B+C-A	1 015 561,67
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2022		-14 750,69
Résultat excédentaire d'investissement		1 000 810,98

Résultat global		3 195 227,41
------------------------	--	---------------------

1) L'analyse des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement se détermine ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES					
DEPENSES					
CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RATTACHEMENTS	TOTAUX
011	Charges à caractère général	2 982 112,00	2 427 113,65	85 151,18	2 512 2641,83
012	Charges de Personnel	5 850 000,00	5 836 224,11		5 836 224,11
014	Atténuations de produits	18 000,00	10 333,00		10 333,00
65	Autres charges de gestion courante	1 503 041,00	1 410 358,02		1 410 358,02
Total des dépenses de gestion courante		10 353 153,00	9 684 028,78	85 151,18	9 769 179,96
66	Charges financières	248 500,00	245 622,63		245 622,63
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	4 846,56		4 846,56
68	Provisions	80 000,00	80 000,00		80 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 686 653,00	10 014 497,97	85 151,18	10 099 649,15
023	Virement à la section d'investissement	1 164 347,00			
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 100 000,00	1 025 037,44		1 025 037,44
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 264 347,00	1 025 037,44	-	1 025 037,44
TOTAL		12 951 000,00	11 039 535,41	85 151,18	11 124 686,59

RECETTES					
CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RATTACHEMENTS	TOTAL
013	Atténuation de charges	44 944,48	69 919,89		69 919,89
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	380 055,00	376 167,11		376 167,11
73	Impôts et taxes	9 003 669,00	9 121 131,18		9 121 131,18
74	Dotations et participations	1 928 222,00	1 966 242,40		1 966 242,40
75	Autres produits de gestion courante	243 800,00	462 902,35		462 902,35
Total des recettes de gestion courante		11 600 690,48	11 996 362,93		11 996 362,93
76	Produits financiers	17 669,00	17 730,70		17 730,70
77	Produits exceptionnels	12 200,00	12 149,28		12 149,28
78	Reprise sur provision	-	-		-
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 630 559,48	12 026 242,91		12 026 242,91
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	57 100,00	29 459,59		29 459,59
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		57 100,00	29 459,59		29 459,59
TOTAL		11 687 659,48	12 055 702,50		12 055 702,50
R002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	1 263 340,52			
TOTAL		12 951 000,00			

Au niveau des dépenses **réelles** de fonctionnement, le taux de consommation des crédits est de 94% par rapport aux prévisions budgétaires, dont des dépenses rattachées s'élevant à 85 151 € (33 877 € en 2021, 81 743,44 € en 2020, 104 787,33 € en 2019 et 38 547,33 € en 2018).

En ce qui concerne les recettes **réelles** de fonctionnement, le taux de réalisation est de 103,29% par rapport aux prévisions.

Le montant de l'excédent de fonctionnement est donc de 2 194 416,43 €.

2) L'exécution des dépenses et des recettes de la section d'investissement se détermine ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
20	Immobilisations incorporelles	79 615,27	13	Subventions d'investissement	251 950,95
204	Subventions d'équipement	8 761,36	10	Dotations, fonds divers	1 905 517,06
21	Immobilisations corporelles	1 622 614,12			
23	Immobilisations en cours	549 164,30	165	Dépôts et cautionnements reçus	2 698 500,00
27	Participations et créances		27	Immobilisations financières	211 681,34
10	Dotations, fonds divers				
13	Subventions d'investissement	180 383,70			
16	Emprunts et cautions	1 158 090,91			
040	Op. d'ordre entre sections	29 459,59	040	Op. d'ordre entre sections	1 025 037,44
041	Opérations patrimoniales	65 020,91	041	Opérations patrimoniales	65 020,91
001	Déficit reporté 2021	1 449 035,87			
	TOTAL	5 142 146,03		TOTAL	6 157 707,70

Pour rappel, les restes à réaliser en dépenses sont de 95 305,62 € et de 80 554,93 € en recettes.

Le résultat d'exécution de la section d'investissement fait apparaître un excédent en investissement de 1 015 561,67 €. Le solde des restes à réaliser est de -14 750,69 €.

L'excédent total de la section d'investissement est donc de 1 000 810,98 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Gérard SOUCASSE, 1^{er} Adjoint au Maire et avoir délibéré,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 94 504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget « Principal de la Ville » de l'année 2022,
- Vu la Commission Finances en date du 15 mars 2023 et la Commission Générale du 21 mars 2023,
- Considérant que dans le cadre de la clôture des comptes de l'année budgétaire 2022, il y a lieu d'approuver le Compte Administratif du Budget « Principal de la Ville » de l'année 2022,
- Monsieur Gérard SOUCASSE est désigné Président de Séance,

DECIDE A L'ISSUE D'UN VOTE (Madame le Maire ne prend pas part au vote) :

-Contre : 0

-Abstention : 5 (1 pouvoir)

-Pour : 18 (5 pouvoirs)

- d'approuver le Compte Administratif du Budget « Principal de la Ville » de l'année 2022,

- d'autoriser Mme le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision municipale.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-I du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Signé le 12/04/2023 par Soucasse Gérard, 1er Adjoint au Mair



Gérard SOUCASSE,
Président de Séance

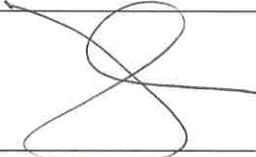
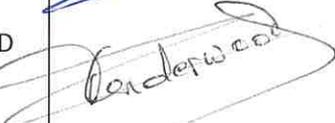
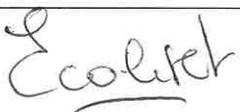
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

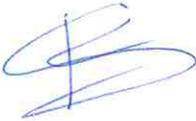
Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 24 (6 pouvoirs)
 VOTES :
 Pour : 18 (5 pouvoirs)
 Contre : 0
 Abstention : 5 (1 pouvoir)

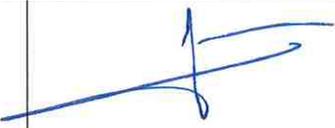
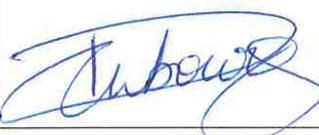
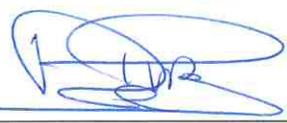
Date de convocation :

Présenté par Le Maire, Madame Karine BENDJEBARA-BLAIS
A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le

Les membres de l'assemblée délibérante,

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BENDJEBARA-BLAIS Karine	Ne prend pas part au vote		
SOUCASSE Gérard			
MATARD Patricia			
DEMANDRILLE Stéphane			
LALIGANT Chantal			
TRANCHEPAIN Philippe			
UNDERWOOD Françoise			
MICHEZ Patrick			
MASSON Jean- Marie			
ECOLIVET Odile			

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BECASSE Jany			
BENDJEBARA Marine			
MICHEL Frédéric			
CREVON Catherine			
DAVID Jacques			
CHEVALLIER Christine			
JULIEN Jean-Yves			
BORDRON Patrice			
DE CASTRO MOREIRA Sandrine			
FOLLET Fabien			
DARTYGE Valérie			
TALBOT Michel			
SENTUNE Kelly			

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
LEDEME Dominique			
DUBOURG Barbara			
DE PINHO Jean- Claude			
VAN DUFFEL Aurélia			
BUREL Olivier			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le

, et de la publication le

A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf le



Marine BENDJEBARA-BLAIS,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605617-20230404-025-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

